



LA BANQUE DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL EN EUROPE



**Clé USB
à l'intérieur**



CEB

BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



RAPPORT DU GOUVERNEUR

Sommaire

■ Message du Gouverneur

ACTIVITÉS DE LA CEB EN 2013

■ Projets et prêts

■ Activités financières et gestion des risques

■ Gouvernance et responsabilité d'entreprise

ÉTATS FINANCIERS

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016



Mission

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale de développement dotée d'un mandat social.

Créée en 1956 en tant qu'accord partiel du Conseil de l'Europe afin d'apporter des solutions aux problèmes des réfugiés, la Banque a progressivement étendu son champ of d'action à d'autres secteurs d'intervention contribuant directement au renforcement de la cohésion sociale en Europe.

Forte de ses 41 États membres, la CEB représente un instrument majeur de la politique de solidarité sur le continent : elle participe au financement de projets sociaux, répond aux situations d'urgence et concourt par là même à l'amélioration des conditions de vie des populations les moins favorisées et vulnérables dans tous ses pays membres.

Principe de fonctionnement

La CEB est placée sous la haute autorité du Conseil de l'Europe. Elle dispose cependant d'une personnalité juridique distincte et d'une entière autonomie financière.

La CEB fonde son activité sur ses capitaux propres et ses réserves et ne reçoit de ses États membres ni aide ni subvention.

Grâce à son excellente signature, la Banque se finance sur les marchés financiers internationaux dans des conditions très favorables, et permet ainsi à ses propres emprunteurs d'abaisser sensiblement le coût de financement de leurs projets sociaux.



PROJETS ET PRÊTS

I. Opérations

La CEB intervient principalement sous forme de prêts afin de financer des projets socialement et économiquement viables. Elle intervient également sous forme de garanties ou au moyen de comptes fiduciaires.

La structure de l'activité projets-prêts s'articule autour de quatre lignes d'action sectorielle, à savoir :

- /// renforcement de l'intégration sociale
- /// gestion de l'environnement
- /// soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale
- /// soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)
 - /// Ligne d'action supplémentaire mise en place dans le cadre du Plan de développement 2014-2016, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

La CEB porte une attention particulière à l'impact social des projets qu'elle finance, et participe ainsi de près à toutes les étapes du cycle des projets. En outre, la phase d'instruction comporte une évaluation approfondie de la valeur ajoutée attendue de ses interventions.

La Politique de prêt et de financement de projets ainsi que le Manuel pour la préparation et la mise en œuvre des projets fixent les bases de l'instruction, du financement, de la mise en œuvre et du suivi des projets.

LE CYCLE DU PROJET

6. ACHÈVEMENT
Élaboration d'un rapport donnant une description complète des travaux réalisés et des objectifs atteints dans le cadre du projet.

6
ACHÈVEMENT

5. DÉCAISSEMENTS ET SUIVI
Évaluation de la bonne exécution du projet et de l'utilisation des fonds décaissés.

5
DÉCAISSEMENTS

7. ÉVALUATION
Évaluation de l'impact et de la durabilité du projet afin d'en apprécier la performance et la qualité, d'une part, et d'en tirer des leçons pour la préparation des projets futurs, d'autre part.

7
ÉVALUATION

4. NÉGOCIATION DU CONTRAT-CADRE DE PRÊT
Négociation du contrat-cadre de prêt avec l'emprunteur, sur la base des termes approuvés par le Conseil d'administration.

4
NÉGOCIATION

II. Emprunter auprès de la CEB et financement des prêts

La CEB peut octroyer des prêts à ses 41 États membres, à leurs autorités locales ou régionales ou à des institutions financières publiques ou privées, conformément à un ensemble de critères sociaux et financiers.

Elle accorde des prêts flexibles à moyen et long termes à des taux d'intérêt favorables, assortis dans certains cas de bonifications d'intérêts. La durée des prêts de la CEB diffère selon la nature des projets et leur décaissement s'effectue en plusieurs tranches.

Les demandes de prêt sont préparées par l'emprunteur en étroite collaboration avec les services de la Banque. Après analyse des aspects financiers et techniques des projets par les services de la CEB, les demandes de prêt sont soumises à l'approbation du Conseil d'administration.

Le financement des projets peut démarrer après la négociation du contrat-cadre de prêt entre la Banque et l'emprunteur. Ce contrat-cadre reflète les modalités spécifiques établies par la CEB lors de l'instruction du projet, ainsi que les exigences correspondantes définies par la Politique de prêt et de financement de projets, la Politique environnementale, les Directives pour la passation des marchés et la Charte anti-corruption de la CEB.

1. IDENTIFICATION

Première approche des éléments constitutifs du projet permettant d'en définir l'éligibilité, la faisabilité et les objectifs, ainsi que les moyens nécessaires pour les atteindre. À ce stade, une première estimation du montant du prêt devra être disponible.

1

IDENTIFICATION

2

INSTRUCTION

2. INSTRUCTION

Évaluation du projet, de ses objectifs sociaux et de sa faisabilité financière, en vue de la présentation au Conseil d'administration. Définition des aspects financiers, techniques et de ceux liés à la mise en œuvre du projet.

3

APPROBATION

3. APPROBATION PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Suite à l'avis de recevabilité du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, le projet est examiné et, si satisfaisant, approuvé par le Conseil d'administration.

PROJETS ET PRÊTS

III. Volume d'activité en 2013

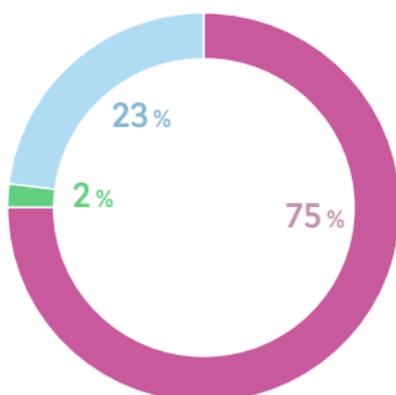
En 2013, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé 38 demandes de prêt, pour un montant total de € 2 274 millions, dont 27 concernaient les pays cibles* de la CEB. Le montant total des approbations est en augmentation de 26,5% par rapport à 2012, ce qui témoigne de l'importance du financement de la Banque en faveur des programmes d'investissements sociaux au sein de ses États membres, malgré les difficultés posées par le contexte économique et financier.

À fin 2013, les décaissements s'élevaient à € 1 845 millions, soit une augmentation de 16,5% par rapport au montant total des décaissements de prêts en 2012. Les décaissements pour l'année ont été répartis sur 100 tranches de prêt à raison de 67 projets/programmes.

* Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projets approuvés en 2013

Répartition par ligne d'action sectorielle



Renforcement de l'intégration sociale

Gestion de l'environnement

Au sein de la ligne d'action sectorielle 'renforcement de l'intégration sociale', le soutien aux micros, des projets approuvés et des prêts décaissés en 2013.

PLAN DE DÉVELOPPEMENT 2014-2016

En novembre 2013, la CEB a adopté le Plan de développement 2014-2016, qui constitue la feuille de route de ses activités pour les trois années à venir, à compter de janvier 2014.

Malgré un contexte économique toujours difficile et l'augmentation générale des risques, les orientations du Plan de développement fixent des objectifs ambitieux pour les niveaux d'activité de la CEB : les décaissements devraient en effet s'élever en moyenne à € 1,8 milliard par an (€ 1 milliard par an en moyenne dans les pays cibles) au cours des trois prochaines années.

Ces orientations s'appuient sur l'expérience acquise par la CEB en matière d'élaboration de projets de qualité. Ceux-ci, à terme, maximisent la contribution de la Banque au renforcement de la cohésion sociale en Europe, grâce à une utilisation optimale et innovante des ressources et à une approche judicieuse en matière de prise de risques.

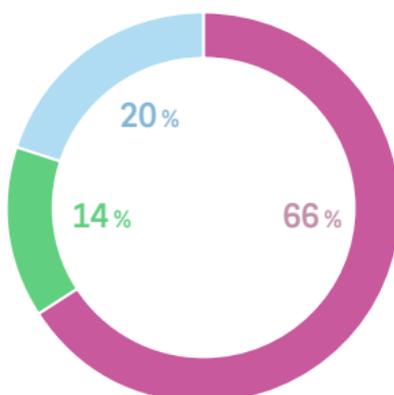
Le Plan introduit de nouveaux instruments de financement et adapte ceux qui existaient déjà afin de répondre plus efficacement encore aux besoins des États membres de la Banque. Il renforce également le soutien de la Banque à la création et au maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises.

Le Plan prévoit une coopération encore plus étroite avec l'Union européenne, avec d'autres institutions de développement multilatérales et avec les pays donateurs, ainsi que la poursuite des efforts en faveur de ses activités dans les pays d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est.

L'adoption du Plan de développement s'accompagne de la révision de la Politique de prêt et de financement de projets de la CEB.

Prêts décaisés en 2013

Répartition par ligne d'action sectorielle



Support aux infrastructures publiques à vocation sociale

petites et moyennes entreprises (MPME) a représenté respectivement 67% et 58% du montant

PROJETS ET PRÊTS

IV. Renforcement de l'intégration sociale

La CEB contribue à la cohésion sociale à travers son action en faveur des réfugiés, des migrants et des personnes déplacées, le financement des logements pour les personnes à bas revenus, le fait de faciliter la création et le maintien d'emplois (ligne d'action sectorielle à part à compter de 2014), et l'amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural.

En 2013, les projets approuvés dans cette ligne d'action sectorielle ont atteint € 1 702 millions, soit les trois quarts de l'ensemble des approbations de l'année. 58% de ce montant, soit € 981 millions, ont été alloués aux pays cibles. En 2013, la Banque a décaissé € 1 218 millions en faveur de l'intégration sociale, soit deux tiers du total des décaissements de l'année*.

* Les chiffres intègrent, pour 2013, les montants respectifs des projets approuvés et des prêts décaissés correspondant au soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME). Ces montants sont identifiés à part, en page 8, dans la présentation de la nouvelle ligne d'action sectorielle concernée.



EXEMPLES DE PROJETS

- ▀ **Belgique** : Poursuite de la coopération avec VMSW en tant qu'acteur social reconnu dans le domaine public pour améliorer les conditions de logement dans les Flandres grâce à la fourniture de logements sociaux aux ménages à bas revenus, aux bénéficiaires d'aides sociales, aux parents célibataires ou aux personnes handicapées
- ▀ **Bosnie-Herzégovine** : Fermeture de centres collectifs et de logements de remplacement grâce à l'offre de solutions de logement social adaptées à au moins 7 200 personnes déplacées dans leur pays au niveau national
- ▀ **Roumanie** : Financement partiel d'investissements réalisés par les municipalités roumaines pour l'amélioration de la qualité et de l'accessibilité des services publics

V. Gestion de l'environnement

Pour la CEB, la gestion durable de l'environnement ne se résume pas à une ligne d'action sectorielle. C'est bien une exigence constante dans le cadre des efforts consentis par la Banque pour intégrer pleinement les aspects environnementaux dans l'ensemble de ses activités de prêt. Dans cette optique, les interventions de la CEB ont progressivement évolué, depuis la réaction d'urgence à une catastrophe environnementale et la reconstruction qui s'ensuit immédiatement, jusqu'à la prévention pour lutter contre les pertes en vies humaines et en moyens de subsistance qu'entraînent les catastrophes naturelles et écologiques, en passant par la protection de l'environnement et la préservation du patrimoine historique et culturel.

En 2013, les approbations de nouveaux projets au titre de cette ligne d'action sectorielle se sont élevées à € 53 millions. Le montant des décaissements s'est par ailleurs élevé à € 266 millions, soit 14% du total des décaissements de l'année.

EXEMPLE DE PROJET

- **Hongrie** : Reconstruction de bâtiments préfabriqués pour une efficacité énergétique accrue et des coûts énergétiques moindres.

VI. Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale

L'approche intégrée de la CEB en matière de soutien au développement des infrastructures publiques à vocation sociale dans les domaines clés de la santé, de l'éducation et de la formation professionnelle ainsi que des services publics administratifs et judiciaires favorise, à terme, une croissance économique plus équitable et dynamique et améliore la cohésion sociale. Des services publics modernes constituent un outil essentiel pour promouvoir un développement régional et national plus équilibré en Europe, et réduire ainsi les inégalités.

En 2013, le montant des projets approuvés a atteint € 519 millions, soit 23% du total des approbations, tandis que les prêts décaissés se sont élevés à € 361 millions, soit 20% du total des décaissements de l'année.

EXEMPLES DE PROJETS

- **Espagne** : Programme de poursuite de deux opérations achevées avec succès en appui au programme ACCEDER mis en œuvre par la fondation Secretariado Gitano, l'objectif étant d'améliorer l'accès des jeunes Roms au marché de l'emploi en leur proposant des formations professionnelles, des conseils et des services associés
- **Monténégro** : Construction et réhabilitation de crèches afin de garantir la prestation de services accessibles, exhaustifs et inclusifs dans le domaine de l'enseignement préscolaire. Quelque 8 000 enfants bénéficieront directement de ces établissements neufs et modernisés
- **Pologne** : Soutien au secteur de la santé dans l'ensemble du pays grâce au crédit-bail d'équipements destinés aux prestataires de soins de santé publics et privés



PROJETS ET PRÊTS

VII. Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

La CEB reconnaît depuis longtemps l'importance du soutien à la création d'emplois. Dernièrement, l'appui à la création et au maintien d'emplois dans les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) a été au cœur des efforts déployés par la Banque pour renforcer la cohésion sociale et améliorer les conditions de vie dans l'ensemble de ses États membres. À cet égard, le Plan de développement 2014-2016 intègre la création et le maintien d'emplois comme une ligne d'action sectorielle à part entière.

Les interventions de la CEB dans le secteur des MPME s'effectuent principalement par le biais de structures dites "pyramidales" mises en place par diverses institutions financières (banques commerciales, entreprises de crédit-bail, banques de développement d'État, etc.). La CEB peut également soutenir des modèles de micro-financement, comme l'attestent les programmes récents approuvés en 2013 et menés avec Micro Bank en Espagne ou PerMicro en Italie.

Depuis sa création en 1956, la CEB a approuvé un montant de près de € 9,9 milliards destinés aux projets de la ligne d'action sectorielle "création et maintien d'emplois". Ses activités se sont particulièrement intensifiées à partir de 1995 et, de nouveau, à l'aube de la crise financière mondiale qui a exacerbé les difficultés rencontrées par les MPME en matière d'accès au financement.

En 2013, la Banque a approuvé € 1 142 millions au titre de cette ligne d'action sectorielle et décaissé € 701 millions de prêts. Le tableau ci-dessous présente quelques exemples de projets visant à appuyer les micros, petites et moyennes entreprises :

PAYS	EMPRUNTEUR
Bulgarie	UniCredit Bulbank
Croatie	Hrvatska banka za obnovu i razvoj (HBOR)
	Raiffeisen Leasing d.d., Zagreb
Géorgie	JSC ProCredit Bank
	JSC TBC Bank
Italie	PerMicro SPA
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	Ohridska Banka AD Ohrid
République tchèque	UniCredit Bank Czech Republic, a.s.
Serbie	Société Générale Banka Srbija a.d. Beograd
Slovénie	SKB Bank d.d.
	UniCredit Banka Slovenija d.d.
Turquie	Halkbank (Türkiye Halk Bankası A.S.)
	Türkiye Cumhuriyeti Ziraat Bankası A.S.
	Türkiye Kalkınma Bankası A.S.

VIII. Partenariats et comptes fiduciaires

Les partenariats noués avec les autres organisations internationales, financières ou non, ainsi qu'avec les donateurs par le biais de comptes fiduciaires, répondent à un objectif majeur : permettre à la CEB d'accroître ses moyens d'action et d'améliorer la valeur ajoutée de sa contribution.

La CEB a signé plusieurs accords-cadres bilatéraux et multilatéraux avec d'autres institutions financières internationales - le dernier en date étant un Memorandum of Understanding avec la BERD en octobre 2013 - et est un partenaire d'organisations actives dans le domaine social, dont notamment plusieurs agences spécialisées des Nations Unies. Le renforcement de la coopération avec l'Union européenne (UE) constitue un autre levier stratégique pour la CEB. Sachant que sur les 41 États membres de la Banque, 26 sont membres de l'UE et 8 sont candidats officiels ou potentiels à l'adhésion, ce champ d'intervention commun fait de l'UE un partenaire naturel de la CEB dans l'accomplissement de son mandat social.

Fin 2013, le montant des dons gérés par la Banque s'élevait à € 201 millions. Ces fonds étaient répartis entre 38 comptes fiduciaires, qui peuvent être regroupés en quatre catégories : (i) les comptes fiduciaires alimentés par des pays donateurs, soit bilatéralement (Compte espagnol pour la cohésion sociale ou Compte fiduciaire norvégien pour les Balkans occidentaux), soit multilatéralement (Fonds fiduciaire pour les droits de l'homme) ; (ii) les comptes fiduciaires alimentés par l'Union européenne (facilités tripartites avec KfW et la Commission ou d'autres instruments financiers et programmes de l'UE tels que le WBIF) ; (iii) les comptes fiduciaires liés au Programme régional de logement (RHP) à travers le Fonds du RHP et deux autres comptes fiduciaires bilatéraux de l'UE ; (iv) le compte fiduciaire abondé par les résultats annuels de la Banque, à savoir le Compte de dividendes sociaux (voir encadré ci-dessous).

LE COMPTE DE DIVIDENDES SOCIAUX

Le Compte fiduciaire sélectif (CFS) a d'abord été créé en 1995 afin de permettre à la CEB d'accorder des bonifications d'intérêts pour des projets dans les pays membres les plus défavorisés et d'octroyer plusieurs subventions en faveur des groupes de populations vulnérables.

La réforme du CFS, engagée en 2012, a été approuvée en mars 2013. Ce compte a été rebaptisé Compte de dividendes sociaux (CDS) afin de refléter l'attachement des membres de la Banque au mandat social de l'institution et de rappeler que ce compte est presque exclusivement financé par des prélèvements sur les bénéfices annuels de la CEB.

La réforme a élargi l'objet du CDS en vue d'accroître l'aide apportée sous forme de subventions à la préparation et à la mise en œuvre des projets. Suite à la réforme, le CDS comporte désormais quatre "volets" de subvention distincts, chacun correspondant à une activité particulière financée par des subventions, à savoir : (i) de l'assistance technique, (ii) des garanties, (iii) des bonifications d'intérêts et (iv) des dons.



ACTIVITÉS FINANCIÈRES, CONTRÔLE ET GESTION DES RISQUES

I. Activités financières et résultats

Dans un contexte économique et financier plus favorable en Europe, le résultat net 2013 a atteint € 111,3 millions contre € 120,2 millions en 2012 (-7,4%). Si l'on exclut l'impact négatif de la juste valeur des instruments financiers dérivés de couverture et les éléments spécifiques principalement liés aux mesures de départs anticipés, le résultat net ajusté s'élève à € 123,3 millions en 2013 contre € 120,6 millions en 2012, soit une progression de 2,2%. Les capitaux propres s'élèvent à € 2,5 milliards, en hausse de 8,8% par rapport à l'exercice 2012.

II. Notation

Pour ses opérations à long terme, les agences de notation ont réaffirmé leurs notations (Aaa/AA+) : Moody's (Aaa, perspective négative, 1^{er} août 2013) ; Standard & Poor's (AA+, perspective stable, 24 juillet 2013) ; Fitch Ratings (AA+, perspective stable, 11 septembre 2013). La note à court terme de la CEB est maintenue à son niveau le plus élevé P-1/A-1+/F1+.



III. Contrôle et gestion des risques

Dans le cadre de ses activités de prêts et activités financières, la CEB est exposée à différents types de risques : crédit, marché, liquidité et opérationnels. De par son statut de banque multilatérale de développement, la CEB n'est soumise ni aux ratios réglementaires de ses États membres, ni aux Recommandations du Comité de Bâle, ni aux directives de l'Union européenne. Elle a néanmoins décidé d'en suivre les dispositions pertinentes comme cadre de référence de sa politique de contrôle et de gestion des risques.

S'inspirant des meilleures pratiques de la profession, la Banque dispose d'une organisation de la gestion des risques indépendante de ses activités opérationnelles. La politique prudente en termes de gestion des risques s'est avérée efficace, permettant à la CEB de faire face à la crise financière de manière satisfaisante.

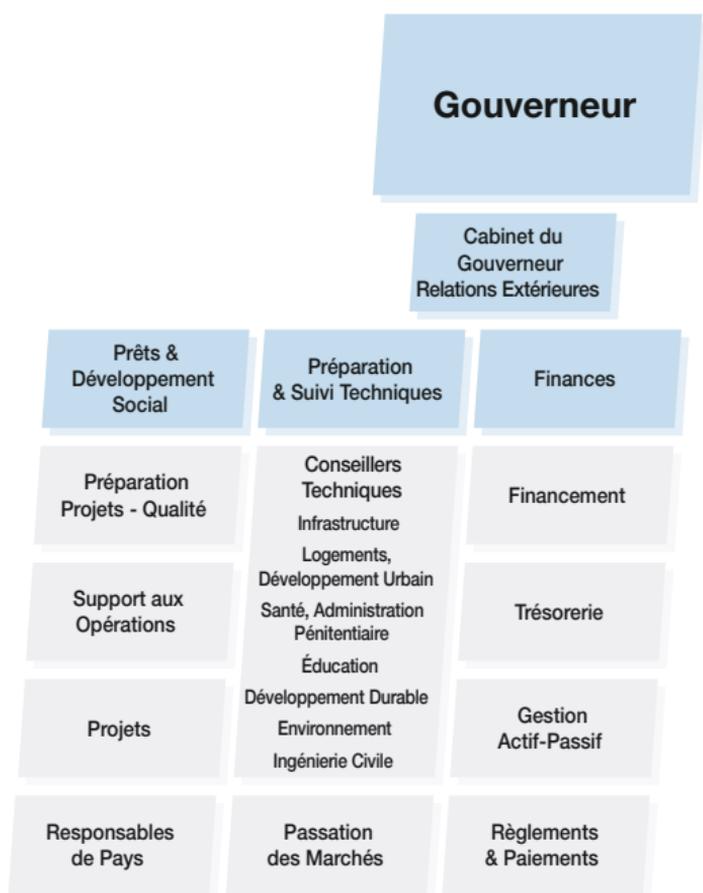
Un nouveau cadre prudentiel a pris effet le 1^{er} janvier 2014, parallèlement au Plan de développement 2014-2016. Le cadre prudentiel révisé de la CEB est bâti sur trois principaux piliers (adéquation du capital, liquidité et levier). Deux ratios de capital seront désormais utilisés : un ratio d'emploi des capitaux propres basé sur la définition de Bâle III et un *gearing ratio*, qui rapporte les emprunts aux fonds propres, réintroduit afin de permettre une meilleure comparabilité avec les autres banques multilatérales de développement. Concernant la liquidité, en plus du ratio de liquidité de long terme déjà en place, un ratio de liquidité de court terme sera instauré, permettant à la Banque d'avoir une portée et un horizon plus étendus pour mesurer sa liquidité. L'effet de levier sera défini par deux ratios évaluant respectivement les niveaux de la dette et des actifs de trésorerie rapportés aux capitaux propres prudentiels.

IV. Contrôle de la conformité

Au sein de la CEB, le Bureau de la Directrice du contrôle de la conformité (OCCO) a pour mission principale de protéger la Banque contre tout risque financier ou de réputation pouvant résulter d'actions illégales ou de comportements non déontologiques, de fraudes ou d'actes de corruption. En maintenant des normes élevées d'intégrité et de gouvernance, l'OCCO se concentre non seulement sur les emprunteurs et les projets de la Banque, mais aussi sur le comportement des agents et des organes qui travaillent à la CEB et pour elle. Autrement dit, l'objectif de l'OCCO est de protéger la Banque contre le risque de non-conformité externe et interne, à l'aide d'un éventail de mesures.



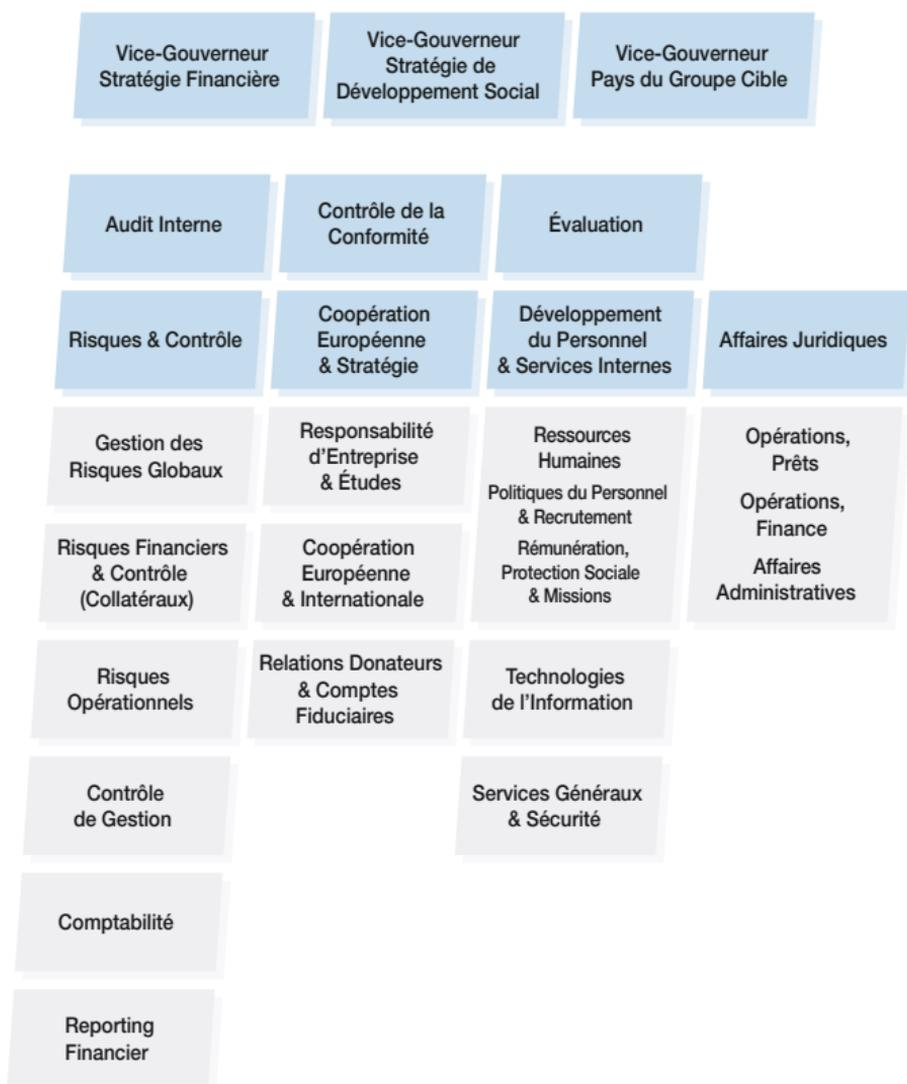
GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE



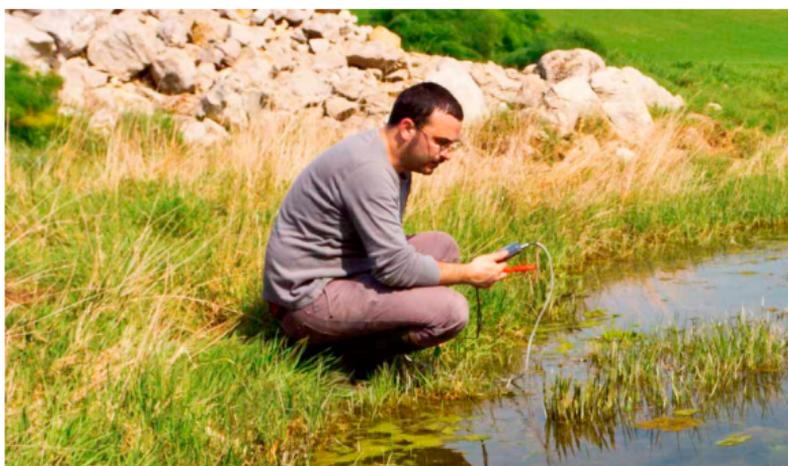
Les organes de la Banque sont :

- /// le Conseil de direction
- /// le Conseil d'administration
- /// le Gouverneur, assisté par trois Vice-Gouverneurs
- /// le Comité de surveillance

La Banque est un Accord Partiel du Conseil de l'Europe, dont le Secrétariat est assuré à Strasbourg



GOVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE



I. Responsabilité sociale d'entreprise

En sa qualité d'institution financière multilatérale à vocation sociale, placée statutairement sous la "haute autorité" du Conseil de l'Europe, la CEB renforce régulièrement sa contribution à un développement socialement et écologiquement durable. La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) figure ainsi au cœur des objectifs et du mode opératoire de la Banque.

L'engagement de la CEB en matière de transparence et d'information sur ses activités est un engagement fort et continu. Il se reflète d'abord dans son site Internet www.coebank.org, qui constitue le principal outil de communication institutionnelle de la Banque aux côtés de ses publications de référence.

Il se traduit, plus spécifiquement, dans le contenu web dédié à la responsabilité sociale d'entreprise et dans la publication d'un rapport annuel sur la RSE, sans discontinuer depuis 2009.

Un réseau interne de correspondants dédiés, représentant l'ensemble des directions de la Banque, permet de mieux ancrer dans le fonctionnement et les activités de l'Institution les engagements pris au titre de la RSE.

II. Développement humain

Fin 2013, l'effectif de la CEB s'élevait à 183 agents permanents, 28 nationalités étant représentées parmi ses 41 États membres. En matière de répartition hommes/femmes, la Banque comptait 98 femmes (54% des effectifs) et 85 hommes (46% des effectifs).

En 2013, la CEB a poursuivi ses efforts pour devenir un employeur de choix, à travers la mise en place d'un outil de recrutement dédié et l'augmentation des initiatives de sensibilisation à l'extérieur. Plusieurs projets RH ont par ailleurs été lancés, tels que le projet valeurs internes et de nombreux programmes de formation, afin d'encourager les échanges au sein du personnel et d'accroître l'expertise d'ensemble interne à la Banque.



III. Évaluation

L'évaluation sert un double objectif de redevabilité (accountability) et d'apprentissage. La redevabilité passe par l'appréciation de la performance des projets financés par la Banque et de leur contribution à la mission de la CEB ; la fonction d'apprentissage entend mettre à profit l'expérience acquise pour améliorer les opérations en cours et à venir.

Indépendance par rapport aux opérations, mise en œuvre d'une méthodologie rigoureuse et travail en réseau avec ses pairs, sont au cœur des principes de fonctionnement et d'organisation du Département Évaluation.

CHIFFRES CLÉS

En millions d'euros

Prêts décaissés dans l'année
Projets approuvés dans l'année
Engagements de financement signés dans l'année
Encours de prêts
Fonds propres (après affectation du résultat)
Capitaux propres (après affectation du résultat)
Total du bilan
Résultat net
Compte de Dividendes Sociaux (CDS)
Dividendes sociaux cumulés depuis la création du CDS
Solde disponible (après affectation du résultat)

* Chiffres retraités suite à l'adoption de l'IAS 19 et de l'IAS 8

2013	2012	2011*
1 845	1 584	1 855
2 274	1 798	2 110
2 262	1 019	1 798

12 582	12 131	12 075
7 320	7 116	6 491
2 460	2 262	2 093
24 485	26 858	26 083

111,3	120,2	106,9
105,4	105,4	105,4
30,8	36,3	31,7

LES ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE

Albanie.....	1999	Estonie.....	1998	Kosovo
Allemagne.....	1956	Finlande.....	1991	"l'ex-République
Belgique	1956	France	1956	yougoslave
Bosnie-Herzégovine	2003	Géorgie.....	2007	de Macédoine".
Bulgarie	1994	Grèce.....	1956	Lettonie.....
Chypre.....	1962	Hongrie.....	1998	Liechtenstein ..
Croatie.....	1997	Irlande.....	2004	Lituanie.....
Danemark	1978	Islande	1956	Luxembourg ...
Espagne	1978	Italie	1956	Malte.....



QUE (année d'adhésion)

.....2013	Moldova (République de) 1998	Roumanie 1996
..... 1997	Monténégro2007	Saint-Marin..... 1989
..... 1998	Norvège 1978	Saint-Siège..... 1973
..... 1976	Pays-Bas 1978	Serbie2004
..... 1996	Pologne 1998	Slovénie..... 1994
..... 1956	Portugal 1976	Suède 1977
..... 1973	République slovaque... 1998	Suisse 1974
	République tchèque 1999	Turquie..... 1956





BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS, France

Tél : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38

www.coebank.org

2014